

DECEMBRE 2009 :

UNE PROGRESSION TRES MODEREE DES DEPENSES DE SOINS DE VILLE SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE

REPÈRES

✚ Pour le suivi de la conjoncture, l'analyse porte sur les dépenses du régime agricole, suivant le champ de l'Ondam : l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Il correspond à l'ensemble des dépenses de soins de santé liés à la maladie, à la maternité et aux accidents du travail, en dehors des indemnités journalières maternités et des rentes accidents du travail.

✚ L'Ondam présente des montants remboursés décomposés en deux agrégats : les soins de ville et les versements aux établissements. Les dépenses liées aux établissements ne peuvent être suivies de manière très détaillée car une grande partie des dépenses fait l'objet d'enveloppes annuelles. Le suivi ne porte donc ici que sur les **soins de ville** qui regroupent tous les remboursements d'actes effectués par les professionnels de santé.

✚ La participation forfaitaire, mise en place au 1^{er} janvier 2005, correspond au 1 € non pris en charge par l'assurance maladie pour chaque acte d'honoraire et de biologie réalisé par un médecin. Ce forfait est limité à 4€ par jour et par patient pour un même professionnel de santé, avec un plafond annuel de 50 € par assuré ou ayant droit âgé de 18 ans ou plus.

✚ Le parcours de soins coordonnés est en place depuis le 1^{er} juillet 2005. Il consiste à passer par un médecin traitant pour permettre de mieux coordonner les soins. Ainsi, **des majorations de coordination** sont versées aux médecins correspondants quand le patient entre dans le parcours de soins. Le médecin traitant conventionné bénéficie d'une rémunération, appelée « Rémunération médecin traitant » pour ses patients atteints d'une

● Remboursements des soins de ville : +0,4 % en données corrigées des jours ouvrés

Les dépenses de soins de ville du régime agricole - comptabilisées sur une année complète mobile corrigée des effets des jours ouvrés (taux dit ACM-CJO) - restent à fin décembre en croissance très modérée (+0,4%) en dépit d'une activité grippale en hausse en début de mois. En données brutes, l'évolution des dépenses de soins de ville s'établit à -0,4% marquant ainsi un ralentissement de la tendance après les pics observés ces derniers mois.

Les effets de la grippe sembleraient s'amoinrir après les pics observés au cours des derniers mois. En effet, l'activité des médecins omnipraticiens au bénéfice des patients du régime agricole, mesurée au travers des remboursements de consultations (C) et de visites (V) enregistre une évolution moins prononcée, de même que l'activité clinique des spécialistes appréciée sur ces mêmes indicateurs. Les remboursements comme le nombre d'indemnités journalières (IJ) maladie pour les salariés sont également en recul par rapport au mois dernier (-0,9 point). De même pour le poste pharmacie (-0,15 point). Toutefois, les visites ATM étant un des marqueurs épidémiques, leur progression à fin décembre (+0,5 point) peut être le signe d'un décalage entre le fait générateur et sa saisine par les systèmes d'information.

● Remboursements des honoraires privés : -0,9% en données corrigées des jours ouvrés

Les dépenses liées au remboursement des honoraires privés (honoraires médicaux et dentaires) diminuent de 0,9% en données CJO. Leur évolution contribue pour -0,2 point à la croissance des dépenses de soins de ville.

Après les pics constatés au cours des trois derniers mois, les honoraires médicaux diminuent de 0,6 % accentuant la tendance observée le mois précédent (-0,1%). En dehors des visites avec ticket modérateur (ATM), tous les postes qui composent les honoraires médicaux sont en recul par rapport au mois dernier.

Les honoraires dentaires diminuent de 2,5% en relation avec une variation de -2,6% du nombre de coefficients dentaires présentés au remboursement. Ils contribuent pour -0,1 point à l'évolution des dépenses des soins de ville.

● Remboursements des produits de santé : -2,1% en données corrigées des jours ouvrés

Les remboursements de produits de santé (pharmacie et LPP) diminuent de 2,1% en données corrigées des jours ouvrés et contribuent pour -0,9 point à la croissance des dépenses de soins de ville.

Les remboursements de produits de la LPP baissent de 6,5%, contrepartie de la modification réglementaire sur l'inclusion des dispositifs médicaux dans le forfait des EHPAD. Ils contribuent pour -0,5 point à l'évolution des dépenses de soins de ville.

Les remboursements de dépenses pharmaceutiques baissent de 1,0%, - 0,15 point par rapport au mois dernier, baisse qui concerne tous les taux de remboursements.

● Croissance des prescriptions hors produits de santé : +3,9% en données corrigées des jours ouvrés

Les remboursements de prescriptions hors produits de santé (auxiliaires médicaux, biologie,

Affection de longue durée (ALD). Il reçoit 40 € à chaque date anniversaire de la mise en ALD. Les versements aux médecins sont réalisés une fois par trimestre.

✚ A compter du 1^{er} février 2009, la **valeur du ticket modérateur pour les soins hors parcours** a été fixée à 40 % jusqu'à concurrence d'un plafond de 5 euros pour tous les actes réalisés en dehors du parcours de soins

✚ La **Classification commune des actes médicaux (CCAM)** a été mise en place au 1^{er} avril 2005 pour remplacer les anciennes codifications des actes ambulatoires et hospitaliers (lettres clés) afin de n'avoir qu'une seule classification pour tous les actes médicaux et un codage plus précis avec un niveau de détail optimal.

✚ Les **franchises médicales** s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2008 sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Elles correspondent à 0,50€ par boîte de médicaments et acte paramédical et à 2€ par transport sanitaire. Elles sont limitées à 2€ par jour pour les actes des auxiliaires médicaux, à 4€ par jour pour les transports et à 50€ par an.

Sigles :

ACM : Année Complète Mobile

CJO : Correction des Jours Ouvrés

LPP : Liste des produits et des prestations remboursés par l'Assurance Maladie

EHPAD : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

AT : Accidents du Travail

transports, etc...) augmentent de 3,9% en données corrigées des jours ouvrés. En données brutes, la tendance est identique et d'amplitude moins forte (3,1%). Ils contribuent à hauteur de 1,1 point à la croissance des dépenses de soins de ville.

Les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux y compris les frais de déplacement évoluent au rythme de +4,6% et contribuent pour 0,9 point à la croissance des soins de ville. Cette progression est sensible tout particulièrement sur les actes infirmiers (+6,5%) du fait de la dernière revalorisation tarifaire des soins infirmiers. Dans un contexte de baisse de l'activité clinique des médecins mesurée par le nombre de C et V, le nombre de coefficients d'auxiliaires médicaux présentés au remboursement à tendance à s'accroître (2,1%), marquant ainsi une relative intensification du recours aux auxiliaires médicaux. Toutefois, ce poste est en recul de 0,4 point par rapport au mois dernier. Tous les actes sont concernés, aussi bien chez les salariés que chez les non salariés agricoles.

Les remboursements d'actes de biologie progressent de 0,5% pour une activité des laboratoires très contenue (+0,1% en nombre de coefficients).

Les remboursements de frais de transports progressent de 4,6% avec des transports en véhicules non sanitaires évoluant au rythme de +6,5% contre +3,5% pour les transports sanitaires proprement dits. Par rapport au mois dernier, ce poste est en baisse de 0,2 point et concerne les deux types de transports.

● Montants d'indemnités journalières des salariés agricoles : + 5,1% en données corrigées des jours civils

Le montant des IJ des salariés agricoles s'inscrit en hausse de 5,1% sur l'année 2009 en données corrigées des jours civils, pour un nombre d'IJ également en progression de 2,4%. Toutefois, ce poste est en recul par rapport au mois précédent, recul observé aussi bien pour les IJ maladie (-0,9 point) que pour les IJ au titre des AT (-1,5 point).

Les soins de ville du régime agricole à fin Décembre 2009

DECEMBRE 2009 Champ ONDAM	Montants cumulés des 12 derniers mois à fin Décembre 2009 (en milliers d'euros)	Evolution en année complète mobile (taux brut)	Evolution en année complète mobile (taux CJO)
Honoraires dentaires et médicaux	1 064	-1,7%	-0,9%
Produits de santé (1)	1 839	-2,9%	-2,1%
<i>dont pharmacie</i>	1 480	-1,8%	-1,0%
<i>dont produits de la LPP</i>	359	-7,2%	-6,5%
Prescriptions hors produits de santé (2)	1 283	3,1%	3,9%
<i>dont auxiliaires médicaux (yc frais de déplacement)</i>	807	3,8%	4,6%
<i>dont biologie</i>	198	-0,3%	0,5%
<i>dont frais de transports</i>	265	3,7%	4,6%
<i>dont autres prestations</i>	13	2,4%	3,3%
Total soins de santé	4 186	-0,8%	0,0%
Indemnités journalières (3)	376	4,6%	4,9%
<i>dont indemnités journalières salariés agricoles</i>	337	4,8%	5,1%
TOTAL Soins de ville	4 561	-0,4%	0,4%

Source : MSA

(1) produits de santé = médicaments + produits de la LPP // (2) prescriptions hors produits de santé = aux.méd. + labo. + transports + autres

(3) y compris les IJ au titre des accidents du travail des exploitants agricoles. Ces derniers ne bénéficient pas d'indemnités journalières au titre de la maladie mais uniquement au titre des accidents du travail. Pour les IJ, la correction ne prend en compte que le nombre de jours civils par mois.

N.B. : L'année 2009 compte deux jours ouvrés de moins que l'année 2008.

$$\text{Taux en année complète mobile à fin Décembre 2009} = \left[\frac{\text{Montants cumulés du 1er jan 2009 au 31 dec 2009}}{\text{Montants cumulés du 1er jan 2008 au 31 dec 2008}} \right] - 1 * 100$$